



NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif résume les dépenses et recettes inscrites au budget de l'année précédente et réellement exécutées par le Maire, ordonnateur. Il reflète le compte de gestion établi par le Trésor Public. Tout comme le compte de gestion, le compte administratif est soumis à l'approbation du conseil municipal. Ce bilan comptable se distingue en deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 658 403,93€ en 2019. Elles se décomposent comme suit

1) Les charges à caractère général (chapitre 011).

Ce chapitre de dépenses connaît une légère baisse pour la deuxième année consécutive. Les charges à caractère général sont égales à 299 597,09€ en 2019 contre 301 758,51€ en 2018 et 302 847, 84€ en 2017.

L'équilibre s'explique par la stabilité de certains postes : livres, vêtements de travail, fêtes et cérémonies, fournitures administratives. D'autres postes qui ont connu une baisse (eau, électricité, carburants, l'entretien des bâtiments) compensent l'augmentation des dépenses aux liées aux prestations de services, aux produits d'entretien et à la formation. Le coût de la formation a augmenté en 2019 suite au recrutement d'un nouvel agent.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012).

Les dépenses consacrées au personnel diminuent depuis 2 ans. Après déduction faite des remboursements de l'assurance du personnel et de la Caisse Primaire de l'Assurance Maladie (chapitre 013 recettes de fonctionnement), les dépenses 2019 s'élèvent à 226 157, 80€. Pour rappel, elles étaient égales à 242 235,58€ en 2017 et 232 999,46€ en 2018.

Ces chiffres sont cependant à nuancer. En effet, un agent du service technique a été placé en congé longue maladie en avril 2019 et un agent administratif a été en arrêt maladie ordinaire en décembre 2019. Pour renforcer le service technique, un agent technique a été recruté par voie de détachement le 1^{er} septembre 2019. La Commune comptait 8 agents au 31 décembre 2019 (6 titulaires, 1 contractuel et 1 en détachement de la fonction publique d'Etat). 6 sont employés à temps complet et 2 à temps non complet avec un temps d'emploi de 26 heures et 11, 87 heures hebdomadaires. Les dépenses relatives au personnel restent en deçà de la moyenne de la strate avec un ratio de 37,51% pour la Commune contre 38, 95% pour la strate.

3) Les subventions et participations (chapitre 65).

Ce chapitre connaît une légère hausse par rapport aux années précédentes.

2019 : 85 307,01€

2018 : 84 616,08€

2017 : 83 072,28€

Les subventions aux associations sont passées de 7 210€ en 2018 à 8 200€ en 2019. La contribution incendie a peu augmenté passant de 44 367€ en 2018 à 45 185€ en 2019. La part des dépenses consacrées aux élus a baissé par rapport à 2018 suite à la démission d'un adjoint en mars 2018 non remplacé.

4) Les charges financières (chapitre 66 et 16)

L'année 2019 marque la clôture de deux emprunts contractés en 2004. Un emprunt avait été engagé dans le cadre de l'enfouissement des réseaux rue de Jonquières et rue de la Gare et un second pour la réhabilitation de la mairie. A ce jour, il reste un seul emprunt à taux zéro contracté auprès de la Caisse des Allocations Familiales de l'Oise ; réalisé pour la construction de la cantine.

B. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 24,28% par rapport à 2018 passant de 971 520,91€ en 2018 à 1 207 444, 66€ en 2019.

1) La fiscalité

Les taux communaux restent inchangés par rapport à 2018. Ils sont respectivement de 14,060% pour la taxe d'habitation, de 19, 400% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 32, 520% pour les propriétés non bâties.

Suite à l'adoption de la fiscalité unique par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées au 1^{er} janvier 2019, la cotisation de la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) n'est plus encaissée par la Commune. En contrepartie, la CCPE reverse une allocation compensatrice. La fiscalité est également composée du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), de la taxe sur les pylônes électriques et de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Le produit de la fiscalité 2019 s'élève à 895 739€ soit une hausse de 10,64% par rapport à 2018 et de 14,89% par rapport à 2017 (809 579,47€ perçus en 2018 et 779 650,65€ perçus en 2017).

2) Les dotations et participations

Les dotations ne cessent de décroître d'année en année. Le produit des dotations et participations en 2019 est en régression de plus de 55,91% par rapport à 2018. La part de la DGF (dotation globale de fonctionnement) doit être soulignée dans ce contexte.

| | 2017 | 2018 | 2019 |
|---------------|-------------|-------------|------------|
| Dotations | 119 178,79€ | 107 689,75€ | 47 477,57€ |
| dont part DGF | 84 415,00€ | 75 303,00€ | 16 132,00€ |

3) Les autres recettes

Les autres recettes de la section de fonctionnement proviennent de la location des biens immobiliers (commerces et salles communales), de produits de parts sociales et de produits exceptionnels dont la cession du logement de la poste en janvier 2019.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses

Les opérations réelles d'investissement connaissent une forte augmentation par rapport aux années 2018 et 2017. 970 969,21€ ont été mandatés en 2019 contre 454 691,27€ en 2018 et 611 909,94€ en 2017. Ces dépenses concernent majoritairement les travaux de voirie, 2019 a été marquée par l'achèvement de la première phase de la requalification de la RD 26 dont l'étude avait débutée en 2012. D'autres projets ont été réalisés comme le remplacement de la classe mobile au groupe scolaire et l'équipement de la vidéo protection en différents points de la Commune.

B. Les recettes

Les recettes réelles d'investissement 2019 hors excédent de fonctionnement capitalisé se composent :

- D'une subvention du département pour l'aménagement de la rue des Jonquilles : 75 000€.
- Du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) d'un montant de 90 554,08€.
- De la taxe d'aménagement : 852,63€.

Elles totalisent 166 406,71€. En 2018 elles s'élevaient à 105 040,80€ et à 113 214,97€ en 2017.

Le compte administratif dégage un résultat de clôture de 1 432 464,72€. Il était de 1 941 486,49€ en 2018 et 1 971 110, 33€ en 2017. Ce résultat résulte d'un choix d'autofinancement des opérations d'investissement onéreuses sans le recours à l'emprunt.